



Harcelement telephonique par huissiers credirec

Par **mcy**, le **26/11/2014** à **21:33**

Bonjour,rnrnDepuis plus de 3 mois je suis harcelée par les huissiers du credirec sur tous les téléphones portables et sur le téléphone fixe hors; ils sont tous sur liste rouge. Je ne comprends cet acharnement presque 30 ans après. Je n'en peux plus. rnrnMerci de me conseiller. Il me semblait qu'il y avait forclusion, je ne reponds jamais, ils n'ont qu'à me joindre par courrier recommandé. Je ne peux me permettre d'avoir mes comptes bloqués, j'ai un fils qui a pathologie lourde qui entraine des frais onéreux.rnrnMerci de me répondre.

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **16:32**

BonjourrnrnVous avez notez le jour et l'heure de chaque appel, vous avez pu enregistrer les conversations?rnrnQu'attendez-vous pour déposer une plainte contre Crédirec pour harcèlement moral auprès du Procureur de la République?

Par **mcy**, le **28/12/2014** à **17:46**

Un huissieur maitre chelou me menace de perdre patience et donc de bloquer mes comptes.je narrive plus a savoir comment agir.Jai decide daller a IUFC.mais je suis fatigued de ces appels et jai du mal a faire la part des choses.je leur ai envoye un courrieravec articles etc...et ils mont dit bien avoir ri

Par **aguesseau**, le **28/12/2014 à 18:53**

bjr,rndéjà un huissier qui chelou c'est louche.rnvotre huissier doit agir comme une société de recouvrement, il n' a aucun pouvoir de saisir quoique ce soit.rnpour pratiquer une saisie l'huissier doit avoir un titre exécutoire, généralement un jugement vous condamnant à payer.rndans l'attente, ne répondez plus, ne payez rien, et ne reconnaissez rien.rncdt

Par **pat76**, le **31/12/2014 à 12:53**

Bonjour mcyrnrnSi l'huissier continue à vous appeler, dites simplement que vous avez noté le jour et l'heure de chacun de ses appels et que vous enregistrez la conversation. Vous lui préciserez que cela vous servira de preuve pour déposer plainte contre lui pour harcèlement moral.rnrnL'huissier est de votre département?

Par **mcy**, le **11/01/2015 à 09:55**

Non l'huissier n'est pas dans mon département.j'ai décidé de voir avec IUFC et de commencer à effectuer des démarches.ma boîte vocale est surchargée.les huissiers sont Bensoussan schelouch Layec de l'étang de Berre.c'est fou je suis habituellement quelqu'un qui agit avec réflexion.mais à chaque appel je suis opprimée.comment ces gens là peuvent ils avoir autant de pouvoir sur notre moral.merci de vos réponses...ça me donne envie de bouger

Par **Tisuisse**, le **11/01/2015 à 12:36**

Bonjour,rnrnJe vous conseille la lecture du dossier "officine de recouvrement" dans la catégorie "droit de la consommation". Vous constaterez que les officines de recouvrement, dont fait partie CREDITREC (CREDIT + RECouvrement) n'ont aucun pouvoir d'exiger quoi que ce soit.rnrnBonne lecture.

Par **mcy**, le **14/01/2015 à 14:25**

Merci.merci.en fait quels conseils me donneriez vous ?dois je adhérer à IUfc...porter plainte pour harcèlement téléphonique.

Par **pat76**, le **14/01/2015 à 14:41**

BonjourrnrnAu prochain appel, dites simplement que vous avez noté le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez la conversation (faites-le si vous en avez la possibilité)

et précisez que vous allez déposer plainte auprès du Procureur de la République contre l'étude d'huissiers et Crédirec pour harcèlement moral.rnrnSans décision de justice un huissier n'a aucun pouvoir de vous saisir quoi que ce soit.

Par **mcy**, le **14/01/2015** à **15:37**

Merci.merci.en fait quels conseils me donneriez vous ?dois je adherer a IUfc...porter plainte pour harcelement telephonique.

Par **pat76**, le **15/01/2015** à **11:19**

BonjourrrnrnInutile pour l'instant d'adhérer à UFC par contre si vous avez suffisamment de preuves vocales rien ne vous empêche de déposer plainte pour harcèlement moral.